



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20241218-DEL-24-12-18-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Publication : 24/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le douze décembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 34

Quorum : 18

Présents : 22

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, M. Olivier Poneau, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 11

Mme Magali Lamir à M. Olivier Poneau, Mme Nathalie Brar-Chauveau à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Johanne Ledanseur à M. Frédéric Hucheloup, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Philippe Ferret, M. Arnaud Bertrand à M. Pierre Testu, M. Omar N'Dior à Mme Solange Pétret-Racca, M. Michaël Janot à M. Michel Bucheton, M. Alexandre Richefort à M. Damien Metzlé, Mme Christine Decool à Mme Claudine Queyrie, M. Franck Thiébaux à M. Pierre-François Brisabois.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : M. Damien Metzlé

Délibération n° DEL-24-12-18-04

Objet : Budget Primitif 2025 - Budget Ville et vote des subventions versées dans le cadre du budget

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-7,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes,

VU sa délibération n° DEL 24-11-27-03 du 27 novembre 2024, actant qu'un débat sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025 s'est tenu à l'appui d'un rapport,

VU le document budgétaire annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement réunie en séance le 09 décembre 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 09 décembre 2024,

VU l'avis favorable, à la majorité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 09 décembre 2024,

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2025 est la traduction des orientations budgétaires présentées et adoptées lors du Conseil municipal du 27 novembre dernier par la délibération susvisée,

ENTENDU l'exposé de M. Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité (Pour : 30 voix - Contre : 2 voix, Hugues Orsolin, Franck Parissier - Abstention : 1 voix, François Daviau).

ADOpte, conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération, le budget primitif 2025 de la Ville, par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	66 600 000,00 €	66 600 000,00 €
Section d'investissement	15 750 000,00 €	15 750 000,00 €

ADOpte les opérations d'investissement suivantes :

N° opération	Libellé opération	Montant
0127	Travaux d'accessibilité	60 000,00 €
2025001	Construction nouvel Espace Jeunesse	2 000 000,00 €

APPROUVE le versement des subventions aux bénéficiaires concernés conformément au tableau figurant à l'annexe B8 dudit document budgétaire, étant précisé que chaque subvention supérieure à 23 000 euros au profit d'associations faisant l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens fera l'objet d'une délibération distincte.

Délibération n° DEL-24-12-18-04

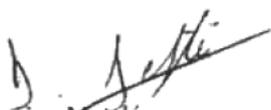
Objet : Budget Primitif 2025 - Budget Ville et vote des subventions versées dans le cadre du budget

DIT que les documents d'informations budgétaires et comptables seront consultables sur le site internet de la Ville.

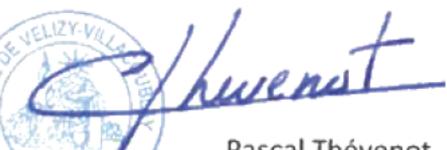
Fait et délibéré en séance le 18 décembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.




Damien Metzlé
6^{ème} Adjoint au Maire
Secrétaire de séance




Pascal Thévenot
Maire